

Note d'information pour l'élection du Comité Directeur au scrutin de liste

Assemblée Générale électorale du 26 octobre 2024

Les élections du Comité Directeur du Comité Départemental d'Athlétisme des Alpes-Maritimes (ATHLE06) se tiendront lors de l'Assemblée Générale électorale prévue le samedi 26 octobre 2024 (matin) dans les locaux de SKÉMA Business School à Sophia-Antipolis.

Conformément à l'article 14.1 des statuts du Comité, 21 postes sont à pourvoir pour le Comité Directeur. Dont 7 postes minimums pour chaque sexe (homme/femme) conformément à l'article 14.2 des statuts.

Les candidats présents sur les listes devront, conformément à l'article 15 des statuts du Comité, être :

- Majeurs au jour de l'élection ;
- Jouir de leurs droits civiques et politiques ;
- Être licenciés à la FFA à la date du dépôt des candidatures et adhérent dans un Club du Comité ;
- Ne pas faire l'objet des incompatibilités prévues à l'article 15 des statuts du Comité.

En outre, les candidats doivent être licenciés au jour de l'Assemblée Générale.

Conformément à l'article 13.3 des statuts du Comité, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de 4 ans.

Les personnes souhaitant se présenter devront transmettre leur candidature au secrétariat du Comité à travers le formulaire de candidature de liste sous les formes requises.

Pour être recevable, chaque liste doit impérativement :

- Être composée de 21 noms classés et numérotés dans un ordre croissant correspondant à l'ordre dans lequel les candidats se verront attribuer en priorité des sièges ;
- Comprendre au moins 7 femmes et 7 hommes classés en alternance de sexe dès le début de la liste.

Le formulaire de candidature de liste dûment complété devra être déposée au siège du Comité, en main propre (se renseigner des horaires de permanence), par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par courriel (contact@athle06.org), par la personne tête de liste ou par une personne titulaire d'une licence en cours de validité qu'elle aura spécialement mandatée par écrit, au plus tard le samedi 5 octobre, soit 21 jours avant la date de l'Assemblée Générale électorale du Comité.

La personne tête de liste sera l'interlocutrice exclusive de la liste vis-à-vis du Comité durant tout le processus électoral.

Chaque candidat présent sur la liste devra obligatoirement être licencié à la date limite de dépôt des listes. À défaut, le dépôt de la liste sera considéré comme nul. Une personne ne peut être candidat sur plusieurs listes et ne peut pas changer de liste à l'issue du dépôt d'une liste.

Les listes devront comporter au moins trois suppléants.

Dans l'hypothèse où une liste deviendrait incomplète, pour quelque raison que ce soit, entre la date de dépôt des listes et la date de l'Assemblée Générale du Comité, la liste devra, pour demeurer valide, être complétée par ses suppléants.

La personne placée en première position sur la liste arrivée en tête lors du scrutin pour l'élection du Comité Directeur est de ce fait élue Président du Comité pour une durée identique à celle du Comité Directeur.

Chaque liste devra fournir au Comité au minimum dix jours avant le jour du scrutin, soit avant le 16 octobre 2024, un projet de plan de développement pour la mandature quadriennale à venir.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact par courriel avec la Commission électorale : contact@athle06.org.

La Commission électorale d'ATHLE06 pour l'élection du Comité Directeur du 26 octobre 2024

Le 28 août 2024